

Monsieur le directeur académique,

Le dispositif d'accueil des enfants de soignants dérogatoire aux mesures de confinement, qui est actuellement la première mesure pour réduire la propagation du Covid-19, suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes. Les enfants sont des vecteurs importants de la maladie et le strict respect des gestes barrières apparaît difficile à maintenir, notamment la distance d'un mètre entre les enfants. Les témoignages recueillis pour notre département montrent le non-respect des consignes barrières et des règles sanitaires dans certains sites dédiés. Les faits récents indiquent qu'une école dans le département du Loiret accueillant des enfants de soignants été fermée par le « Covid-19 ».

L'extension du dispositif d'accueil aux enfants des personnels « soignants et assimilés » impliquera une augmentation du nombre d'enfants accueillis, donc une problématique plus aigüe d'application des consignes sanitaires.

Afin d'assurer la protection de leur santé, les personnels volontaires attendent une réelle mise en place des gestes barrières et des consignes sanitaires précises adaptées à chaque situation dans les sites dédiés. Quelques interrogations non-exhaustives :

- Un planning des enfants accueillis est-il réalisé afin d'adapter le nombre d'agents qu'il faut déplacer ?
- Un bilan journalier sur la mise en place des mesures de protection est-il prévu ?
- Si le Ministère indique que le port de masques est inutile, alors que la transmission se fait par des postillons, les personnels volontaires peuvent-ils être équipés de blouse jetable, de gel hydro alcoolique, de mouchoirs jetables ou d'autres équipements appropriés assurant un complément de protection aux gestes barrières ?
- Un protocole de désinfection des locaux et du mobilier est-il connu des personnels dans chaque site dédié ?
- Une désinfection spécifique des sanitaires est-elle organisée dans chaque site dédié ?
- Une évaluation des risques professionnels sera-t-elle engagée dans le cadre de ce dispositif d'accueil des enfants des personnels de santé ?
- Les personnels en cas de contamination au covid-19 auront-ils une reconnaissance de la maladie professionnelle ?

Sans une évaluation des dangers et une application extrêmement rigoureuse de process médicaux et organisationnels précis dans chaque site dédié à l'accueil des enfants des personnels soignants, la contamination par le covid-19 des agents de l'état et des collectivités assurant leurs missions et des élèves est à craindre.

Les directeurs d'école ne sont pas épargnés puisqu'en première ligne pour accueillir les injonctions disparates de leur hiérarchie, du niveau ministériel au niveau de la circonscription, chaque échelon rajoutant des propres recommandations et opérations de contrôle du travail scolaire en direction des élèves. Sans intention de stigmatiser une quelconque initiative, un exemple sur ses consignes différentes peut être donné.

Contexte : message reçu par un directeur d'école de la part de l'IEN.

*"Les écoles ont été destinataires au moment de la crise H1N1 de quelques masques de protection (quelques unités seulement) qui n'ont pas été utilisés. Logiquement ces masques ont dû trouver leur place dans la boîte à pharmacie de votre école ou dans la mallette PPMS. Ce ne sont sans doute pas des quantités importantes mais chaque unité est, à ce jour, précieuse.*

*Je vous remercie de faire des recherches dans vos écoles respectives et de me tenir informé du résultat de cette recherche le plus rapidement possible pour que ces masques puissent servir aux collègues qui accueillent les élèves actuellement."*

Alors que le gouvernement ne cesse de répéter que les masques mal utilisés ne servent à rien et que ce sont les masques FFP2 qui protègent et pas les autres.

Ces personnels souvent isolés dans leurs fonctions se retrouvent en première ligne pour accueillir également les propos parfois déplacés, souvent déroutants de certaines familles que le dispositif nouveau et les règles qui en découlent agace ou questionne.

Enfin, si le volontariat des enseignants pour l'accueil des enfants de soignants est la règle, certains directeurs nous rapportent avoir été désignés ou tout au moins fortement incités à coordonner l'accueil de ces enfants.

La remise de document pédagogique sur support papier est aussi un vecteur de transmission du virus, une alerte est donnée par les enseignants dans les Régions les plus touchées.

Avec les règles qui évoluent de jour en jour, les membres du CHSCT craignent que les risques sanitaires et psychosociaux augmentent de façon exponentielle pour les enseignants et enseignants-directeurs.

Les membres du CHSCT attirent également votre attention sur la généralisation du télétravail sur des durées très longues pour les personnels de l'Éducation Nationale. Cette nouvelle forme de travail à domicile génère de nombreux risques impactant la santé, auxquels les personnels ne sont pas préparés :

- le manque de confort ergonomique du poste de travail (reflets d'écran, mauvaise posture, longue durée d'exposition...) induira des maux de tête, des picotements, une fatigue visuelle ...
- une posture statique pendant plusieurs heures, souvent mauvaise, fera apparaître des troubles musculosquelettiques (TMS). Ils sont souvent localisés au niveau des poignets, de la nuque, des épaules et de la région lombaire essentiellement.
- l'absence de formation des personnels à la préparation de cours ayant vocation à être diffusés numériquement, les plateformes numériques saturées ou inopérantes mises à disposition provoquent du stress chez les enseignants.
- D'autres risques psychosociaux seront également présents : le burn-out lié à la gestion du temps et à la difficulté de scinder vie personnelle et vie professionnelle, le stress lié aux objectifs et à la nouvelle nature de la tâche, le mal-être généré par un contrôle abusif du travail effectué
- le risque concernant le travailleur isolé est aussi à prendre en compte.

Certaines consignes pourraient être fournies aux personnels sur la messagerie académique concernant les risques liés au télétravail et sur les mesures de prévention à prendre (équipement, posture ...).

Les différentes thématiques liées au covid-19 seront donc abordées lors du prochain CHSCTD79 prévu d'après vos services le vendredi 10 avril en visioconférence.

Pour les membres du CHSCT

Cordialement

Le secrétaire du CHSCTD79

Christian L'Hôte